Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

CONSEIL MUNICIPAL
du 10 janvier 2014
à 20 heures 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Jean-Charles MOREL, Daniel DUCHEMIN, Dominique DUMONT, Elisabeth AVICE-TAUPINARD, Aline BOUCHART, Gilbert AUDINET, Alain GENEST, Patricia CARTIER, Hervé de KONINCK, Jean GEAY, Monique GRIMAULD, Bernadette LECKNER, Patrick PIPAULT, Patrick SCHNEIDER et Laurent THEVENON.
Etait absent excusé : /
Etaient absents : Nicaise AGUIARD, Joël BENJAMIN, Karine BORJA, Jean-Pierre MABOUNDA, et Dominique VASSEUR.

Madame BOUCHART a été élue secrétaire.

I) Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité

II) Questions à l'ordre du jour :

1 – Conseil Général : demande de subvention pour la phase 2 d'aménagement du centre périscolaire

Monsieur le Maire explique que suite à une demande d'aide financière que la commune avait sollicitée, le Conseil Général, par décision du 18 novembre 2013, a attribué une subvention de 222 000€ pour la première tranche des travaux d'aménagement du centre périscolaire dans la ferme. Cette subvention a été calculée au taux de 37% sur une dépense subventionnable de 600 000€ H.T.
En effet, les critères de financement fixés par le Conseil Général plafonnent le montant des dépenses subventionnables à 600 000€. Il a donc été nécessaire de diviser notre projet en trois tranches, une tranche ferme, pour laquelle la subvention a été accordée, et deux tranches conditionnelles. C'est donc pour la première de ces tranches conditionnelles que nous allons déposer une demande d'aide financière.
Le montant des travaux de cette première tranche conditionnelle s'élève à 600 000€ H.T.
Les grandes lignes de dépenses sont les suivantes :

- Raccordement aux différents réseaux 13 000.00€
- Travaux 502 000.00€
- Honoraires et frais divers 85 000.00€

Le plan de financement sera :

- Subvention du Conseil Général 222 000.00€
- Autofinancement 378 000.00€

Monsieur le Maire rappelle que la commune a aussi obtenu une subvention de 404 800.00€ du Conseil Régional dans le cadre du fond régional d'appui aux pays de Picardie et que nous étions dans l'attente de la confirmation d'une décision favorable de la CAF. (103 725€ pour les travaux se décomposant en 64 150€ en subvention et 39 175€ sous forme de prêt, et 25 505€ pour les équipements dont 15 000€ en subvention et 10 505€ en prêt à taux 0%). Nous avons reçu aujourd'hui même la notification écrite de cette décision.
Monsieur de KONINCK souhaite connaître le montant total des financements que nous avons obtenus. Ils sont les suivants :

- Conseil Général 222 000€
- Conseil Régional 404 800€
- Caisse d'Allocations Familiales 103 725€
- Soit un montant accordé de 730 525€

Auxquels s'ajouteront les subventions que nous allons solliciter auprès du Conseil Général :

- Pour 2014 222 000€
- Pour 2015 222 000€

Le montant total des subventions que nous espérons obtenir serait donc de 1 174 525€, soit 70% du montant total de travaux H.T. qui s'élève à 1 693 737.87€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Accepte** d'engager la première tranche de travaux conditionnelle d'aménagement du centre périscolaire
- **Autorise** le Maire à déposer les dossiers de demande d'aide financière correspondants, et notamment auprès du Conseil Général de l'Oise

2 – Centre de Loisirs : modification du règlement intérieur

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 3 février 2011, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur du Centre de Loisirs. Aujourd'hui, il est nécessaire de le réviser afin de mettre à jour les tarifs du restaurant scolaire mais aussi quelques points divers.
Les modifications suivantes ont été apportées :

Article 2 : Modalités d'inscription
Au 4ème alinéa, il sera ajouté
« En l'absence d'avis d'imposition, le tarif le plus élevé sera appliqué par défaut. »

Article 5 : Tarification et facturation
Vacances Scolaires
Pour les vacances scolaires, nous vous demandons de préinscrire vos enfants afin de prévoir l'effectif d'encadrement à cet effet.
Il sera précisé : « *Pendant toutes les périodes de vacances, les journées réservées seront facturées (sauf avis médical avec fourniture d'un certificat)*

Restaurant scolaire

- Mise à jour des tarifs du restaurant scolaire suite à la révision annuelle
  Pour un enfant : 2.90€ au lieu de 2.85€
  Enfant extérieur à la commune : 4.30€ au lieu de 4.20€

Règlement des factures :

Le règlement des factures est à effectuer avant le 30 du mois suivant. Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public en inscrivant au dos le numéro de la facture concernée. Une attestation de paiement vous sera délivrée.

Il sera ajouté à cette rédaction :

« Passé ce délai, après une première lettre de relance et la réception d'un titre de recettes, le règlement sera à envoyer directement au Trésor Public. »

Article 7 : Recommandations aux parents

L'alinéa suivant sera ajouté :

« Seules les personnes autorisées par les parents, pourront récupérer leur enfant. En cas d'empêchement exceptionnel des deux parents et des personnes autorisées, il vous sera demandé d'autoriser une tierce personne, qui devra se présenter avec une pièce d'identité »

Article 8 : Sanitaire

En cas de doute sur l'état de santé de l'enfant, les parents seront systématiquement prévenus. En cas de blessures superficielles, les soins seront prodigués par l'équipe. En cas de blessures ou d'état grave, le Directeur préviendra les parents et les services médicaux appropriés.

Il sera ajouté :

« En cas de maladies infectieuses, et pour éviter tout risque de contagion, si votre médecin a établi un certificat médical prescrivant un arrêt, l'enfant ne pourra pas être accueilli avant la date butoir de l'arrêt. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** approuve les modifications ci-dessus énoncées, apportées au règlement intérieur du Centre de Loisirs.

IV) Questions diverses :

Sapins de Noël :

Monsieur PIPAULT déplore que cette année, les sapins ne soient pas ramassés. La Communauté de Communes devrait formaliser un ramassage spécifique des déchets verts dans le courant du mois de janvier pour permettre aux personnes qui n'ont pas de jardin ou pas la possibilité de déposer leur sapin à la déchetterie, de le voir évacuer.

Monsieur le Maire fera part de cette remarque lors d'un prochain conseil communautaire. Il indique que cette semaine les services techniques en ont déjà ramassés. Monsieur DUMONT précise qu'il a été décidé de ramasser les sapins, de les entreposer aux bâtiments communaux, et de voir au printemps avec Monsieur VERHALLE afin qu'ils soient broyés et transformés en paillie.

Monsieur le Maire indique que le ramassage se fera les deux prochains mardi matin. Une affiche sera apposée pour informer nos administrés.

Chiffres de la population :

Monsieur DUMONT demande qu'une information soit donnée sur le chiffre officiel de la population, qui, au 1er janvier 2014 est de 3145. Il rappelle qu'il était de 3219 au 1er janvier 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 07

Andeville, le 11 janvier 2014

Le Secrétaire de séance

Aline BOUCHART

Le Maire,

Jean-Charles MOREL

MAIRIE ANDEVILLE 60570